



CC des Collines du Perche (Siren : 244100293)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mondoubleau
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	01/01/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean LEGER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	36, Rue Gheerbrant
Numéro et libellé dans la voie	BP 6
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41170 Mondoubleau
Téléphone	02 54 89 71 14
Fax	02 54 89 89 89
Courriel	collines.perche@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	6 306
-----------------------------	-------

Densité moyenne 21,31

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Baillou (214100125)	252
41	Beauchêne (214100141)	185
41	Boursay (214100240)	175
41	Choue (214100539)	534
41	Cormenon (214100604)	706
41	Couëtron-au-Perche (200076495)	1 073
41	Le Gault-du-Perche (214100968)	341
41	Le Plessis-Dorin (214101776)	170
41	Le Temple (214102543)	195
41	Mondoubleau (214101438)	1 410
41	Saint-Marc-du-Cor (214102246)	189
41	Sargé-sur-Braye (214102352)	1 076

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Création et gestion de chaufferies multiénergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté.</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement comprenant notamment : - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, - La défense contre les inondations et contre la mer, - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- Autres actions environnementales <i>Participation à toute réflexion visant à la définition d'une politique communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : création et gestion de chaufferies multi énergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté de communes ; Entretien et aménagement de l'ancienne voie ferrée « Courtalain-Sargé sur Braye » dans la portion déclassée qui est propriété de la communauté.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

Mise en œuvre des termes et objectifs du Contrat Enfance et Contrat Temps Libres ainsi que tout dispositif destiné à les remplacer. Mise en œuvre de partenariats en faveur de la petite enfance et des jeunes ; Création et gestion d'une maison de la petite enfance et actions en faveur des familles et de la garde des jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans ; Création et gestion d'une Maison des Jeunes ; Création et gestion d'un centre social ; Création et gestion d'une maison médicale et toutes actions permettant le maintien sur le territoire d'un service médical et para médical de qualité.

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Les équipements à vocation culturelle, uniques sur le territoire et dont le périmètre de rayonnement se développe sur l'ensemble de la communauté, sont reconnus d'intérêt communautaire. - Les équipements à vocation sportive, uniques sur le territoire et dont le périmètre de rayonnement se développe sur l'ensemble de la communauté, sont reconnus d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Construction, aménagement, entretien et fonctionnement de l'ensemble des équipements scolaires du territoire de la communauté. La gestion des établissements est étendue : . aux activités péri-scolaires et extra scolaires, . à la restauration scolaire, . à la participation aux frais du transport scolaire organisé par la collectivité territoriale compétente ou délégué à l'une des communes membres, pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de l'école.

- Activités péri-scolaires

Activités péri-scolaires et extra scolaires.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour l'exercice des seules compétences communautaires.

- Transport scolaire

Transports scolaires et périscolaires. Participation aux frais de transport scolaire organisé par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences ou délégué à l'une des communes membres pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de l'école.

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ; Gestion des immeubles, installations et équipements du site touristique et culturel de la Commanderie templière d'Arville.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et gestion d'un programme local de l'habitat permettant de définir les priorités en matière d'habitat et d'accompagner les politiques de l'Etat, études et réflexions concernant l'habitat sur le territoire communautaire ;

- Politique du logement social

Etude et conduite d'opérations en faveur du logement locatif adapté à l'usage des apprentis et jeunes travailleurs ; Création et gestion de programmes de logements type « foyers logements » spécifiques adaptés aux personnes à mobilité réduite et accessibles aux résidents de l'ensemble du territoire ; Création, gestion et entretien de logements locatifs sociaux, comprenant des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux (chaque programme déterminé devra comprendre plus de 15 logements).

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

*Création, gestion et entretien de logements locatifs sociaux, comprenant des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux (chaque programme déterminé devra comprendre plus de 15 logements).*

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales ;*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	SI d'aménagement du Gratteloup et du Boulon amont (200078384)	SM fermé	1 192
41	SM à vocation scolaire du Gault-du-Perche (254101041)	SM fermé	540
41	SM à vocation sportive du Perche de Mondoubleau (200070381)	SM fermé	7 895
41	Syndicat des rivières des Collines du Perche (200078442)	SM fermé	6 104
41	SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et La Chartre-sur-Loir (254102916)	SM fermé	26 214
41	SM du SCOT des territoires du Grand Vendômois (254177975)	SM fermé	72 291
41	SM du pays Vendômois (254103203)	SM ouvert	72 291
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	665 969
72	SM de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères du secteur Est de la Sarthe (SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe) (257201376)	SM fermé	111 508

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)